



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 40

Troyes, lundi 9 octobre 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 64 excès de vitesse;
- 13 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 10 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 49 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 3 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 7 faits de refus de priorité ;
- 38 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 27 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 10/10 – Matin	AV GALLIENI STE SAVINE
Mardi 10/10 – Après-Midi	D 671 FOUCHERES - MUSSY/SEINE
Mercredi 11/10 – Matin	RD 373 ST OULPH
Mercredi 11/10 - Après-Midi	D 660 ESTISSAC - VULAINES
Jeudi 12/10 - Matin	D 99 – CHARMONT SOUS BARBUISE - CHAUDREY
Vendredi 13/10 - Matin	AV GALLIENI STE SAVINE
Dimanche 15/10 - Matin	D 960 CRENEY - LESMONT

Vitesse au volant

Message de prévention



Vitesse au volant : la réglementation



La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules. La vitesse doit être adaptée aux conditions météorologiques (pluie, autres précipitations, visibilité inférieure à 50 mètres).

Quelles sont les limitations de vitesse pour les voitures et deux roues motorisées de plus de 50cm³ ?

Types de routes	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50m
Autoroute	130	110	50
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	110	100	50
Section de route comportant au moins 2 voies affectées à un même sens de circulation	90	80	50
Route à double-sens, sans séparateur central	80	80	50
Agglomération	50	50	50

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr